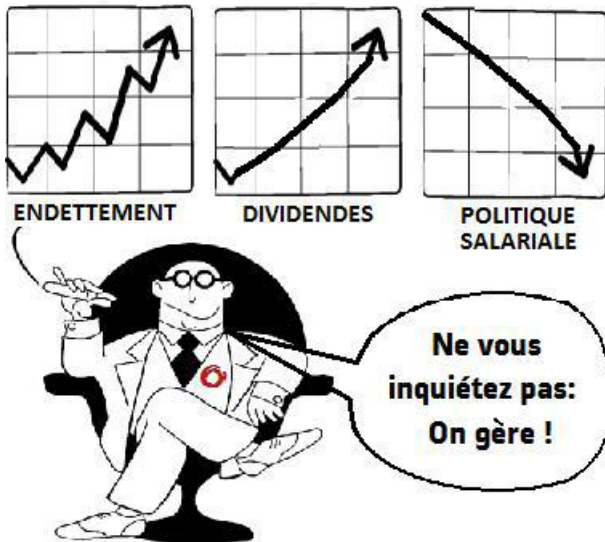


## FO REFUSE D'ÊTRE ASSOCIÉE AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !



La Direction avait mis à l'ordre du jour de la réunion du CCE (Comité Central d'Entreprise) d'Alstom Transport France du 25 mars dernier une information-consultation du CCE sur le projet d'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) qui avait été discuté entre la Direction Générale et les organisations syndicales auparavant.

FO a donné un avis défavorable à ce projet d'accord et a voté contre<sup>1</sup>. FO a déclaré en séance : « *FO n'avait pas signé l'accord précédent: Ce nouvel accord n'apporte rien par rapport au précédent, voire dégrade la situation, car l'ANI de janvier 2013 et les lois qui ont suivi rendent encore plus dangereux pour les salariés certains points (ex: mobilité externe, mutations contraintes, etc...).* De plus, la suppression du paragraphe sur la RPA [Réduction Progressive d'Activité] prouve que

*la Direction ne veut pas s'engager sur la prolongation de ce dispositif. Compte tenu de cela, FO donnera un avis négatif. ».*

Pourquoi la Direction cherche-t-elle à obtenir la signature des organisations syndicales sur cet accord GPEC avant la réunion extraordinaire du CCE du 15 avril ? La Direction a mis à l'ordre du jour de cette réunion du CCE des informations-consultations sur un « *projet de changement d'actionnaire* » et « *un projet d'évolution de l'organisation des équipes Ressources Humaines en France* », ainsi que la « *remise de la convocation, de l'ordre du jour et des documents en vue de la tenue d'une réunion d'information et consultation du CCE et des délégués syndicaux centraux dans le cadre d'un **projet de réorganisation de la société Alstom Transport SA (Etablissement OmegAT)*** ». Ceci signifie que **la Direction a élaboré un plan de licenciements économiques** sur Transport France dans le cadre de la préparation de la vente d'une partie du capital du secteur Transport. Le but de la Direction est de diminuer les coûts pour vendre les actions au meilleur prix.

La Direction cherche à associer les organisations syndicales aux suppressions d'emplois au travers de cet accord GPEC.

Ainsi le paragraphe de l'accord portant sur la « *mobilité externe* » dit : « *Les salariés*

<sup>1</sup> La CFDT et la CFE-CGC ont voté pour, la CGT n'a pas donné d'avis.

*souhaitant mettre en œuvre un projet de départ pour un emploi stable dans une autre entreprise ou un projet de création ou reprise d'une activité professionnelle peuvent bénéficier d'un congé de mobilité à leur demande ou **sur proposition de l'entreprise.***

[...]

*Dès lors qu'ils sont en congé de mobilité, **leur contrat de travail sera rompu d'un commun accord au terme du congé dans le cadre d'une procédure de rupture conventionnelle suivant les dispositions réglementaires en vigueur.** ».*

Ce paragraphe ne prévoit pas le retour éventuel du salarié en congé mobilité sur le poste qu'il occupait auparavant chez Alstom, ni sur un autre poste Alstom. La Direction a en effet refusé d'intégrer une clause de retour.

Il est hors de question que la Direction puisse se prévaloir d'un accord signé par FO auprès de salariés dont le poste est supprimé pour les pousser vers la sortie. C'est pourquoi FO a

donné un avis négatif et ne signera pas cet accord.

Notons aussi que la Direction a refusé d'intégrer dans le préambule de l'accord la phrase « *cet accord ne vaut pas accord des organisations syndicales signataires sur les mutations contraintes ou les licenciements* ».

La Direction a aussi refusé de mettre dans cet accord qu'un refus de mutation géographique ne peut pas constituer un motif de licenciement. **C'est donc bien un accord de fait des organisations syndicales sur les mutations contraintes et les suppressions d'emplois ou au moins leur neutralité que la Direction recherche au travers de cet accord GPEC**, au nom de la compétitivité de l'entreprise et de l'adaptation aux contraintes économiques prétendument inéluctables.

Nous connaissons les résultats de cette logique : c'est actuellement environ 1000 chômeurs supplémentaires inscrits à Pôle Emploi chaque jour ! C'est intolérable.

FO propose aux autres organisations syndicales d'appeler ensemble à une mobilisation pour

- **le maintien et le développement dans le périmètre ALSTOM des postes de travail, des activités et des sites industriels ;**
- **aucun licenciement ;**
- **l'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études ;**
- **l'arrêt des externalisations d'activités ;**
- **l'augmentation générale des salaires pour le rattrapage et le maintien du pouvoir d'achat.**

**POUR LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS, NOUS VOUS APPELONS À ADHÉRER À FO, SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT !**



[www.fo-sif.org](http://www.fo-sif.org)

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018; Xavier KREBS, p.6004; Yves STROBBE, p.6617; Jean-Marie VERLOT, p.6459; Michel GARCIA, p.6343; Catherine BOUZARD, p.1367.



[www.fo-alstom.com](http://www.fo-alstom.com)